



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

GENDARMERIE  NATIONALE

LA GENDARMERIE ET LES ÉLUS



AU QUOTIDIEN SUIVEZ LA GENDARMERIE SUR





Risques Cyber

Les risques portent sur :

- ➔ Les infrastructures numériques de la collectivité
- ➔ Les interfaces : services de paiement, formulaires d'inscription en ligne, site internet informatif...
- ➔ Les données dont l'élu est responsable juridiquement
- ➔ L'équilibre budgétaire de la collectivité

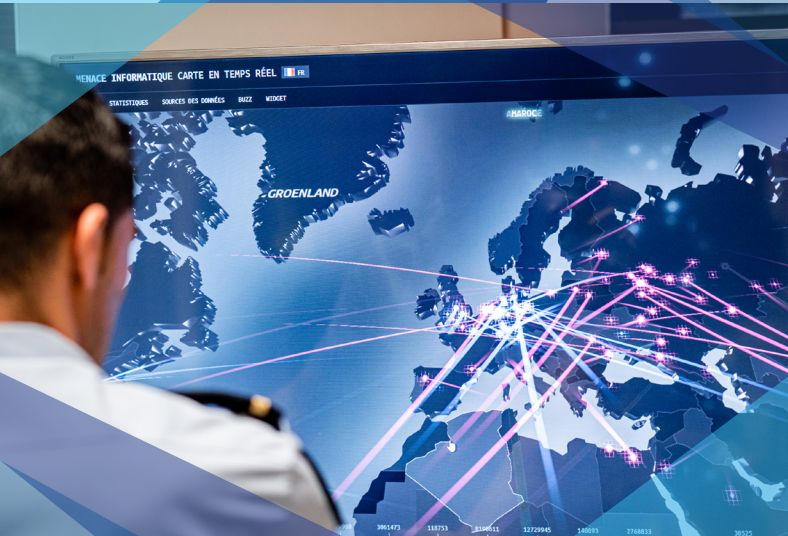
PRÉVENTION

- ⚠ Plus d'1 menace sur 2 a pour origine une erreur humaine
- ⚠ 94 % des ransomwares ont infecté les machines à partir d'un e-mail

La sensibilisation de toutes les parties prenantes doit être la règle !

ACTIONS EN CAS DE CYBERMALVEILLANCE

- ✓ Contactez la gendarmerie dont vous dépendez en précisant qu'il s'agit d'une atteinte numérique
- ✓ Consultez cybermalveillance.gouv.fr
- ✓ En cas de ransomware (rançongiciels) ou d'attaques par déni de service : coupez les machines d'internet
- ✓ Préservez les traces techniques pour favoriser les investigations
- ✓ Documentez les interventions réalisées sur les machines (pour permettre aux enquêteurs de discriminer les actions de l'auteur de ceux des agents ou intervenants)
- ✓ En cas d'incident caractérisé : communiquez ! Tout est préférable au silence et au déni !





Risques Environnement

Dans le domaine de l'environnement, les risques portent sur :

- ➔ Les dépôts sauvage, la pollution
- ➔ Les circulations interdites (quads, motos, voitures)
- ➔ Le coût pour la collectivité
- ➔ Le sentiment diffus d'insécurité entretenu par ces comportements

PRÉVENTION

- ⚠ Sensibiliser sur les conséquences sur l'environnement, les coûts.
- ⚠ Informer les populations des infractions et des sanctions encourues.
- ⚠ Rendre visible et concrète l'action des élus

ACTIONS

- ✓ Si vous êtes témoin d'un dépôt sauvage de déchets ou une pollution volontaire : ne pas se mettre en danger et prévenir immédiatement la gendarmerie
- ✓ Demander le concours d'un référent-sûreté de la gendarmerie pour étudier l'installation de moyens de vidéo-protection ou de dispositifs limitant les accès en véhicules à des zones à préserver
- ✓ Signaler rapidement les atteintes à l'environnement à la gendarmerie





Trafic de stupéfiants

PRÉVENTION

- ⚠️ Contactez votre brigade pour envisager des actions sur mesure selon la nature du problème rencontré
- ⚠️ Et pourquoi pas une vidéoprotection sur la voie publique ?

Système dissuasif prévu par le code de la sécurité intérieure. Le conseil municipal doit avaliser l'installation de caméras sur le territoire communal. L'installation est soumise à un régime d'autorisation préalable donné par le service préfectoral compétent

- ⚠️ Sollicitez le concours de la Gendarmerie et l'intervention des maisons de protections des familles pour organiser des séances de sensibilisation et réaliser des séances d'information sur les risques attachés à la toxicomanie

ACTIONS

Pour signaler un trafic de stupéfiants :

- ✓ Utilisez la plateforme dédiée via le service de contact numérique de la gendarmerie nationale.
<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/contacts/signaler-un-traffic-de-stupefiants>
- ✓ Téléchargez l'application Gend'élus





Violences intrafamiliales

Ce sont les violences exercées au sein de la famille au sens large. Il peut s'agir de violences physiques, psychologiques, verbales, économiques ou cyber.

DISPOSITIFS D'AIDE ET DE PROTECTION DES VICTIMES

- ➔ L'hébergement d'urgence : via le 115 (Samu social) ou une association spécialisée
- ➔ Les associations locales d'aide aux victimes : France Victimes, Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), Solidarité femmes...
- ➔ L'intervenant social gendarmerie (ISG) : accueil de travailleurs sociaux qui participent à la détection, l'accueil et la prise en charge des personnes vulnérables
- ➔ Les dispositifs judiciaires : l'ordonnance de protection, le bracelet anti-rapprochement et le téléphone grave danger
- ➔ Les flyers d'information peuvent être mis à disposition dans votre mairie par les conseils départementaux, la Gendarmerie nationale et les associations

ACTIONS

Pour signaler des violences intrafamiliales :

- ✓ Par téléphone : 17 (numéro d'urgence), 3919 (numéro national d'aide et d'écoute pour les femmes victimes de violences et leur entourage), 119 (enfance en danger)
- ✓ Par internet via arretonslesviolences.gouv.fr
Par l'application Ma Sécurité
- ✓ En brigade de gendarmerie. Les gendarmes peuvent aussi se déplacer afin de prendre la plainte de la victime dans le lieu de son choix.
- ✓ Par sms au 114 (numéro d'urgence qui permet d'alerter en toute discrétion)





Incivilités et agressions

Qu'il s'agisse d'une atteinte physique, verbale, écrite ou via le numérique, faites valoir vos droits ! En tant qu'élu, vous êtes reconnu comme une personne dépositaire de l'autorité publique. Cette qualité est constitutive d'une circonstance aggravante pour les infractions commises à votre encontre. Une mesure d'interdiction de paraître ou de séjour pourra être prononcée afin de réprimer et prévenir le renouvellement de comportements délictueux à votre encontre.

PRÉVENTION

- ⚠ Inscrivez-vous dans le module « SIP » de la base de données de sécurité publique de la Gendarmerie en tant que « professions exposées ».
- ⚠ Utilisez l'outil d'analyse opérationnelle mis à votre disposition par la gendarmerie et l'Association des Maires de France qui vous alerte sur les situations à risques
- ⚠ Demandez une analyse sûreté sur certains locaux (domicile ; mairie) auprès de la chaîne de prévention situationnelle
- ⚠ Bénéficiez de la formation à la gestion des incivilités du GIGN. Rapprochez vous de votre brigade

Votre référent « élu » et votre commandant de brigade sont vos interlocuteurs privilégiés pour vous accompagner au quotidien dans vos démarches !





Focus insécurité routière : Les rodéos motorisés

L'article L.236-1 du code de la route : La pratique du rodéo sur la route constitue un acte de délinquance routière.

La loi n°2018-701 du 03 août 2018, renforçant la lutte contre les rodéos motorisés.

La loi n°2022-52 du 24 janvier 2022 est venue renforcer les conditions d'acquisition et de location des véhicules utilisés habituellement pour les rodéos.

PRÉVENTION

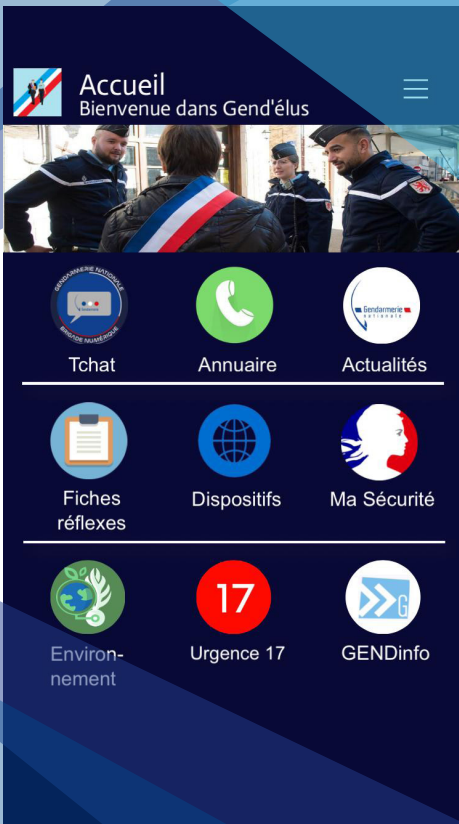
- ⚠ Mettez en place une charte de bon déroulement du mariage civil 1
- ⚠ Prenez des arrêtés municipaux pour interdire la circulation sur certaines voies
- ⚠ Procédez à des opérations d'aménagements urbains
- ⚠ Développez la vidéoprotection
- ⚠ Incitez les opérateurs privés à protéger leurs sites : grillages, barrière, agents de sécurité, etc.
- ⚠ Établissez des partenariats facilitant la mise en fourrière

Votre référent « élu » et votre commandant de brigade sont vos interlocuteurs privilégiés pour vous accompagner au quotidien dans vos démarches !

ACTIONS

- ✓ N'intervenez pas en raison du danger
- ✓ Alertez les forces de l'ordre





Application Gend'élus



L'accompagnement numérique
des élus par le gendarme



GENDARMERIE



NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ